

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 JUIN 2026 (19 : 30)

Présents :

Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN,
Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent
ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Alexandre
Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur
Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY,
Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Madame
Sarah De Baets, Conseillers;
Monsieur Vincent Noteboom, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;

Excusés :

Madame Judith Philippe, Madame Natacha LEROY, Monsieur Davy FIORDALISO, Monsieur
Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Conseillers;

Conseil communal du 25 juin 2026

à 19h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport de rémunération 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport de rémunération pour l'année 2025.

Pour: 25

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT, Sarah De Baets

Abstention: 1

Aurore ROMANI

REGIE FONCIERE

2. Aliénation de la parcelle de terrain sise rue Arsène Souris n° 5 à Leval-Trahegnies cadastrée section B n° 575e22 - accord.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 575e22 sise rue Arsène Souris n° 5 à 7134 Binche (Leval) au montant s'élevant à 13.000 €.

Accord à l'unanimité

3. Ancienne maison communale de Waudrez - Convention de mise à disposition - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition, à passer entre la

Ville de Binche et l'ASBL "Waudrez Rétro", pour l'occupation de la salle de l'étage de l'ancienne Maison communale de Waudrez, tous les jeudis du mois de 18 heures à 21 heures afin d'organiser un cours de danse.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

4. Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension - Approbation des conditions et du mode de passation – procédure d'urgence en vertu de l'article L1311-5 du CDLD

Dans le cadre du projet Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de travaux en vertu de l'article L1311-5 §1er du CDLD.
- approuver le cahier des charges réf. 3582 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Académies de Binche - Renforcement de la cabine haute tension". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution les marchés publics. Le montant est estimé à 82.462,50 € hors TVA ou 87.410,25 €, 6% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 734/722-60 (n° de projet 20160197) ;
- augmenter le crédit à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 734/722-60 (n° de projet 20160197);

Monsieur Alexandre Rombaut :

« On va s'abstenir parce que vous parlez d'urgence mais il n'y a tout simplement pas d'urgence dans ce dossier. Ça aurait dû être prévu depuis bien longtemps ces travaux. Je pense qu'il s'agit donc d'un manquement au niveau de la Ville ou du suivi du chantier, ou du moins dans la programmation de ce qu'il y a à faire, la cabine n'est pas prévue pour supporter les Académies. Donc le fait qu'on demande l'urgence pour faire passer ce dossier, c'est ce qui ressort du dossier que j'ai lu sur votre marché, donc qu'il y ait urgence à continuer les travaux, qu'il n'y ait pas d'interruption, je suis d'accord avec vous mais de passer ce marché, non il n'y a pas d'urgence donc on va s'abstenir sur ce point. 80.000€ si je ne dis pas de bêtises et il y aurait la location d'un groupe électrogène qu'il va falloir brancher à priori pour empêcher l'interruption pendant les travaux de la cabine si j'ai bien suivi ce qui est écrit dans le dossier »

Monsieur Guillaume Somers :

« L'affaire est la suivante : par rapport à cette cabine haute tension, je vais essayer de résumer le propos sans trop d'aspects techniques, il y avait un branchement sur le site des Académies qui était desservi par un câble qui était censé être présent en voirie. Ce câble, lorsque les travaux ont débuté, a été constaté comme en traversée du site, donc il était mal identifié sur le réseau impétrants et notamment par son gestionnaire. C'est un câble en propriété ORES. La position qui a été prise a été de déplacer le câble puisqu'il passait en dessous du bâtiment à construire. Il a, dès lors, dû être coupé, ce qui a suscité le placement d'un groupe électrogène et effectivement un groupe électrogène a fonctionné sur le site en début de chantier, c'est exact. Et c'était la nécessité, elle était urgente, là aussi, pour permettre une continuité de service électrique sur le site. Le changement du câblage a nécessité également un changement de la cabine électrique et ces opérations n'étaient pas prévues au projet. Il se trouve qu'ils n'ont dès lors pas été budgétés et c'est dans ce sens que l'article L1311-5 est mobilisé dans la décision telle qu'elle est appelée ici »

Monsieur Laurent Devin :

« Je vous remercie Monsieur le Directeur général. Tout n'est pas prévisible, je vais vous donner un exemple : vous lancez un chantier à vingt millions d'euros et certaines personnes découvrent qu'il y a des salamandres. Ça peut arriver ! Il peut y avoir trois salamandres ! Tout une procédure se met en place et nous respectons, bien évidemment, cette procédure et il nous est donc demandé par le DNF d'aménager un bassin. Un bassin qui a coûté 160.000€, un bassin pour trois salamandres... Et donc nous l'avons fait et puis après, il y a le statage du chantier et c'est ce qu'on appelle une responsabilité sans faute. Monsieur Van Houter, expliquez-nous. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Pour information, dans le cadre de ce projet et des fameuses salamandres, on a déjà eu les premiers travaux qui ont été annoncés et les montants viennent d'être donnés donc un peu plus de 160.000€ pour les différents travaux préparatoires auxquels il faut ajouter les travaux d'études supplémentaires qui ont dû être réalisés ainsi que le temps de travail du personnel pour le suivi administratif et technique de ce dossier. L'entreprise, elle aussi, a estimé avoir perdu de l'argent dans le fait que les travaux ont été statés à notre demande mais pas de notre fait et donc manifeste qu'elle va clairement nous demander de l'argent supplémentaire par rapport à cette perte qu'elle estime avoir subi, des dépenses qu'elle a eues. Et donc, suite à plusieurs rounds de discussions et de négociations avec l'entreprise, un accord a été convenu à hauteur de 250.000€ qui permettra de régler cette histoire de statage et qui nous permet avec cette somme qui est certes importante et qui s'ajoute aux dépenses précédentes. Mon propos est clair, on est à plus de 400.000€ par rapport à cette situation des salamandres mais en tout cas, avec le paiement de ces 250.000€, on sait que l'histoire est réglée, en tout cas avec l'entreprise et que le chantier peut continuer à se poursuivre correctement. Parce qu'il y a quand même des éléments positifs dans ce dossier, au-delà des salamandres, c'est que le chantier, s'il a eu du mal à commencer suite à la situation dont je viens de parler, se déroule bien et le bâtiment avance bien. Pour ceux qui suivent, on peut voir que c'est bien monté. Et donc au niveau de la relation avec l'entreprise c'est bien fait et je vais m'en assurer en partie du moins car le service technique suit énormément ce chantier et ils ont réunion toutes les semaines, le mercredi, pour suivre et lorsqu'un avenant est présenté, on sait qu'il y en a dans ce genre de projet, on voit vraiment qu'il y a une attention toute particulière qui est faite par notre service technique, dans ce dossier comme dans tous les autres d'ailleurs, mais vu l'ampleur de ce dossier, dès le départ, il y a vraiment un suivi très important qui est fait. Je vais en profiter pour les remercier ici, même s'ils ne sont pas présents dans la salle, parce que c'est lourd, c'est techniquement compliqué, il y a plusieurs entreprises autour de la table. Et donc les remercier pour leur travail et la résilience dont ils ont fait part face à ce dossier particulièrement animé »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci Monsieur le Premier Echevin. Je crois qu'effectivement, ce dossier des salamandres se chiffre donc à plus de 400.000€. C'est une somme évidemment très importante et j'étais en réunion à l'IDEA juste avant de venir, à la conférence des Bourgmestres, et j'avais à côté de moi des confrères qui, je pense, eux aussi, vivent de mêmes dossiers. Je pense qu'il y a une réflexion qui est en cours par rapport à cela. Il faut trouver le juste équilibre mais nous voulions vous partager le constat ici au Conseil communal. Comme Monsieur le Premier Echevin, Monsieur Rombaut, je porte une attention toute particulière à ce dossier et c'est la moindre des choses parce que c'est évidemment le dossier le plus important. »

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Aurore ROMANI, Sarah De Baets

Abstentions: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

5. Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budgets 2026 - Approbation des conditions - Décision

Dans le cadre du marché « Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts – Budgets 2026 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le règlement de consultation n° 3576 et le montant estimé du marché "Financement des dépenses extraordinaires de la Ville et du CPAS au moyen d'emprunts - Budgets 2026". Le montant estimé s'élève à 2.408.000,00 € TVAC.
- financer ces dépenses par les crédits inscrits aux budgets ordinaires de la Ville et du CPAS de l'exercice 2026 et qui seront inscrits les années suivantes.
- transmettre la présente délibération au CPAS de Binche.

Monsieur Frédéric Maghe :

« On va s'abstenir sur ce point-là, non pas qu'on remette en question le fait qu'il faille recourir à l'emprunt pour financer son budget extraordinaire mais simplement que nous n'avons pas soutenu le budget et donc nous nous abstiendrons aussi sur le mécanisme qui met en place ce budget. »

Monsieur Laurent Devin :

« Merci pour votre explication »

Pour: 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Âaziza JEDY, Aurore ROMANI, Sarah De Baets

Abstentions: 7

Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

6. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 1/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 56.208,09 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

Accord à l'unanimité

7. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 2/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 30.033,87 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

Accord à l'unanimité

8. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 – Convention de crédit CENEO – phase 3/3 - Approbation

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 », le Conseil communal est invité à :

- approuver les termes de la convention de crédit ci-annexée portant sur un crédit d'un montant de 26.826,95 euros consenti par CENEO à la Ville de Binche.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 426/732-60/2025 (n° de projet 20250060).

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

9. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine d'Epinois - Compte - Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 21 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, comme suit :

- Recettes : 13.107,43 € ;
- Dépenses : 8.328,36 € ;
- Excédent : 4.779,07 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 7.702,29 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

Pour: 15

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Valeri CORDISCO, Sarah De Baets

Abstentions: 11

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

10. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2025 - Approbation du compte de l'exercice 2025 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2025, comme suit :

- Recettes : 11.076,57 € ;
- Dépenses : 9.317,69 € ;
- Excédent : 1.758,88 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2025 s'élève à 9.453,04 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2025.

Pour: 15

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Valeri CORDISCO, Sarah De Baets

Abstentions: 11

Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

11. Enseignement Primaire - Année scolaire 2025-2026 - Répartition du capital périodes dans l'enseignement primaire officiel subventionné - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnel débutants - Fla/primo - Encadrement différencié - Du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 et du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°24, par laquelle il est invité à prendre connaissance de la répartition du capital-périodes des instituteurs(trices) primaires dans l'enseignement primaire officiel subventionné du 25 août 2025 au 30 septembre 2025 du 1er octobre 2025 au 3 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

12. Enseignement Maternel - Année scolaire 2025-2026 - Organisation de l'enseignement maternel - Emplois d'institutrices maternelles - Périodes d'encadrement différencié - Périodes fla - Du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°25, par laquelle il est invité à prendre acte de la nouvelle répartition des emplois d'institutrices maternelles, des périodes d'encadrement différencié et des périodes fla dans l'enseignement maternel officiel subventionné de la Ville de Binche du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

13. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 13 mai 2026

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 13 mai 2026, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

14. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, rue Salvador Allende, n°98.

Accord à l'unanimité

15. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Bray, rue Feuillet, n°8.

Accord à l'unanimité

16. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Bray, rue Maton, n°40.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

17. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mai 2026 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 26 mai 2026.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

18. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Changement d'affectation de circonstance d'une puéricultrice à titre définitif - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 mai 2026, point n°9, par laquelle il est invité à prendre connaissance du changement d'affectation de circonstance de Madame Jennifer MARTIN, puéricultrice à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, accordée par la Ministre, Madame Valérie GLATIGNY, de l'école Binche 2 - implantation de la rue Joseph Wauters, 141 à 7134 Péronnes-lez-Binche (3021) vers l'école Binche 5 - implantation de l'Avenue Marie-José, 174 à 7134 Ressaix (3022), à dater du 1er juin 2026.

Accord à l'unanimité

19. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°14, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame BESICOS Mélina, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 et à soumettre la présente délibération à la ratification du Conseil communal lors de sa plus proche séance.

Accord à l'unanimité

20. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 juin 2026, point n°17, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame ROGER Noémie, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 25 août 2025.

Accord à l'unanimité

21. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°21, par laquelle il est invité à désigner Monsieur Hugo CONSOLINI, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, à partir du 25 août 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

22. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 06 octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°20, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame POLAT Sevgi, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 06 octobre 2025.

Accord à l'unanimité

23. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 03 novembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°16, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame KIBONGE NDOKPO Magali, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 03 novembre 2025.

Accord à l'unanimité

24. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 03 novembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°22, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Tania MILITELLO, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 03 novembre 2025.

Accord à l'unanimité

25. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire et maîtresse de morale à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 17 mars 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°23, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Emeline NORMAND, en qualité d'institutrice primaire et maîtresse de morale à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 17 mars 2026.

Accord à l'unanimité

26. Enseignement Fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 25 avril 2026 au 3 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°19, par laquelle il est invité à statuer sur la prolongation de la désignation de Monsieur Wesley SALDI, en qualité de directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines, à raison d'un temps plein, soit 24 périodes par semaine, à l'école communale fondamentale Binche 2, en remplacement du directeur Monsieur Christophe SAMPOUX, en congé de maladie, du 25 avril 2026 au 3 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

27. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 01 mai 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°13, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame SCANDIUZZI Amandine, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 01 mai 2026 et à soumettre la présente délibération à la ratification du Conseil communal lors de sa plus proche séance.

Accord à l'unanimité

28. Enseignement Fondamental - Binche 7 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'une directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - du 1er mai 2026 au 10 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°18, par laquelle il est invité à statuer sur la prolongation de la désignation de Madame Pauline VERHOEVEN, en qualité de directrice à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines, à raison d'un temps plein, soit 24 périodes par semaine, à l'école communale fondamentale Binche 7, en remplacement de la directrice Madame Cathy VERSTICHELE, en congé de maladie, du 1er mai 2026 au 10 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 16 juin 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°15, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Erin LEGHAIT, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 16 juin 2026.

Accord à l'unanimité

30. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, du 26 septembre 2025 au 02 novembre 2025 et du 17 mars 2026 au 29 mars 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 juin 2026, point n°21, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Valentine TILMANT, institutrice maternelle à titre définitif, du 26 septembre 2025 au 02 novembre 2025 et du 17 mars 2026 au 29 mars 2026.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de CPC à titre définitif, à partir du 31 mars 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 juin 2026, point n°20, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Estelle CHYZY, maîtresse de CPC à titre définitif, à partir du 31 mars 2026.

Accord à l'unanimité

32. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif, du 16 avril 2026 au 19 avril 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 juin 2026, point n°19, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Jennifer MARTIN, puéricultrice à titre définitif, du 16 avril 2026 au 19 avril 2026.

Accord à l'unanimité

33. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2025-2026 - Demande d'une institutrice maternelle à titre définitif d'exercer une activité complémentaire indépendante à partir du 1er juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°19, par laquelle il est invité à statuer sur la demande de Madame Céline MAROTTA, institutrice maternelle à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, qui souhaite exercer une activité complémentaire indépendante à temps partiel en qualité de coach nutritionnel et sportif au sein de la société Herbalife à partir du 1er juillet 2026.

Accord à l'unanimité

34. Enseignement Officiel Subventionné - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Modification de la désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel, des conseillers techniques, à dater du 1er juin 2026

- Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°20, par laquelle il est invité à prendre acte de la modification de la désignation des membres de l'organisation représentative des membres du personnel et des Conseillers techniques pour la Commission Paritaire Locale.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

35. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025/2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Démission d'un professeur de guitare à titre définitif au 23 août 2026

Le Conseil communal est invité à accepter la démission de Madame Marie-Pierre BRICOULT, de son poste de professeur de guitare, à titre définitif, à raison de 9 périodes par semaine, au 23 août 2026.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2025-2026 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'une accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 5 heures par semaine, du 19 mai au 16 juin 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mai 2026, point n°27, relative à la désignation de Madame Virginia CORRICELLI en qualité d'accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 5 heures par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, du 19 mai au 16 juin 2026.

Accord à l'unanimité

37. Enseignement artistique à horaire réduit - Année Scolaire 2026/2027 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, du 24 août 2026 au 2 juillet 2027 - Renouvellement - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juin 2026, point n°23, par laquelle il décide d'accorder à Madame Ingrid BESANGER, le renouvellement du congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 18 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 2 juillet 2027.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire,

Le Président,

Guillaume SOMERS

Laurent DEVIN